



Obligation parentale études de leurs enfants

Par **FBSetudiante**, le **05/10/2013** à **12:56**

Bonjour, c'est la première fois que j'utilise un forum pour exposer mon problème, mais je n'ai plus le choix. J'explique ma situation : j'ai 22 ans et suis en école de commerce à clermont Fernand l'année coûte 9000€, étant à la banque populaire un partenariat avec la LMDE m'aurait permis d'emprunter pour financer mes études mais mes parents on préférer se porter garant . Et c'est bien le problème . Le climat familial à toujours était très difficile si bien, que même lorsque j'ai obtenu le concours a l'école de commerce de clermont mes parents ont décidé de me prendre un appartement alors qui habite à 5 min. Bref après avoir planté le décor je rentre dans le détail : mes parents ont toujours tout souhaiter tout contrôler surtout ma vie sentimentale depuis maintenant 3 ans avec la même personne je continue mes études après trois ans de prépa Hec . Depuis que j'ai l'appartement mes parents m'interdisent que mon copain y mette les pieds ma vie est devenu un enfer je reçois des menaces par SMS tout les jours de leurs part et ayant fait un double des clefs ils se permettent de venir quand je ne suis pas la . Hier ils sont venu et m'ont appelé furieux ils m'ont dit qu'ils avaient trouvé des affaires à mon copain et lui ont volé la carte grise de son Scooter . J'ai hurlé ils m'ont dit qu'étant donner mon mensonge de leurs cacher que je fréquenter mon ami ils ne me payerait plus les études . MA QUESTION EST LA SUIVANTE : QUE FAIRE ? Je ne veux plus vivre comme ça hier je souhaiter mettre fin à mes jours ne supportant plus la pression, j'aime tellement faire des études je préférerais mourir que laisser tomber . EXISTE IL UNE SOLUTION POUR QUE JE PRENNE UN APPARTEMENT AVEC MON COPAIN ou POUR LES FORCER À PAYER . D'autres part je fais 8h30-20h alors trouver un Job étudiant me semble difficile . Vous êtes mon dernier espoir . Merci de m'écouter et pour votre forum

Par **Laure3**, le **05/10/2013** à **18:04**

Bonjour,

Vous êtes majeure, vous pouvez donc vivre avec votre ami où bon vous semble.

Pour obtenir une aide financière de vos parents, vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance. Un avocat n'est pas nécessaire, mais étant donné votre situation d'étudiante vous avez très certainement droit à l'Aide Juridictionnelle totale ou partielle (partielle, si vous avez quelques revenus)pour obtenir le soutien d'un avocat.

Le JAF fixera le montant d'une pension alimentaire que devront vous verser vos parents.

Bon courage.

Cordialement.

Par **FBSetudiante**, le **05/10/2013** à **18:16**

Merci de votre réponse auront ils l'obligation de me payer mes études ? Merci

Par **Laure3**, le **05/10/2013** à **18:27**

Si vous n'avez aucun ou de faibles revenus, n'hésitez pas à en faire clairement la demande au JAF à qui, si possible, vous fournirez vos résultats, ce qui ne pourra que le conforter de les obliger à prendre en charge financièrement vos études.

J'espère que vous nous tiendrez au courant de votre démarche.

Bonne chance à vous.

Par **FBSetudiante**, le **05/10/2013** à **18:31**

Je vous tiendrais bien entendu au courant c'est la moindre des choses je vous remercie de votre soutien merci milles fois . Bonne journée